

Charleville-Mézières, le 9 mars 2020

## **POINT DE SITUATION N° 6**

### **Mesures de lutte contre le coronavirus**

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures actualisées (\*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

**A la date du 9 mars, l'ARS Grand-Est confirme 1 cas de coronavirus dans le département des Ardennes**

Il s'agit d'un homme de 88 ans, originaire de Bogny-sur-Meuse, actuellement hospitalisé. Son état de santé est stable et n'est pas jugé préoccupant. Après enquête, il n'y a aucun cas contact lié à cette personne. En lien avec le maire de Bogny-sur-Meuse, la situation fait néanmoins l'objet d'un suivi permanent et pourra être réévaluée si cela s'avérait nécessaire.

#### **Les clusters :**

- un cluster dans l'Oise (communes particulièrement concernées : Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-Sec, La Croix Saint-Ouen, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul). La mesure relative aux annulations d'événements publics s'applique sur l'ensemble du département de l'Oise, les autres mesures s'appliquent dans les 9 communes particulièrement concernées. **L'Oise est passée au niveau « stade 2 renforcé ».**
- un cluster à La Balme de Sillingy et Les Contamines Montjoie en Haute-Savoie.
- un cluster dans le Morbihan (communes d'Auray, Carnac et Crac'h)
- un cluster dans le Haut-Rhin (Mulhouse) Le Haut-Rhin est passé au niveau « stade 2 renforcé ».
- un cluster dans la Marne, lié à une partie de chasse le 15/02
- un cluster à Ajaccio qui est passé au niveau « stade 2 renforcé ».

#### **Rassemblements**

Sur consigne gouvernementale, tout rassemblement de plus de 1000 personnes est interdit.

#### **Élections municipales et communautaires**

La lettre du Premier Ministre adressée aux maires de France le 7 mars 2020 rappelle les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour assurer le bon déroulement des opérations de vote, notamment l'affichage des « mesures barrières » à l'entrée des bureaux de vote ou encore l'attention particulière à porter aux procurations. Des précisions seront apportées dans le courant de la semaine.

### **Organisation des dépistages :**

L'hôpital de Manchester est opérationnel pour effectuer les prélèvements des patients nécessitant un prélèvement à la recherche du coronavirus.

Seul le centre 15 valide la pertinence d'effectuer un prélèvement et en organise la mise en œuvre. Après la réalisation du prélèvement, des consignes de confinement sont données en attendant les résultats, aux patients qui retournent à domicile.

Le laboratoire d'analyse rappelle plus tard dans la journée ces patients prélevés pour les informer des résultats.

En cas de résultat positif, des nouvelles consignes sont données avec la mise en place d'un suivi.

En cas de résultat négatif, les mesures de confinement sont levées.

### **Gestion des masques :**

Concernant la disponibilité des masques :

- Les stocks des masques chirurgicaux ont été approvisionnés pour couvrir les besoins des hôpitaux des Ardennes.
- L'approvisionnement des masques FFP2 est effectif au niveau du site hospitalier de Charleville Mézières.

Chaque pharmacien d'officine du territoire national a reçu début mars, via son grossiste répartiteur, un minimum de 10 boîtes de 50 masques anti-projection, soit 500 masques issus du stock national. Le titulaire de l'officine les distinguera de son stock habituel et apposera sur la boîte une étiquette stipulant « stock État ».

Chaque professionnel de santé, c'est-à-dire médecin généraliste, médecin spécialiste, infirmier diplômé d'État, sage-femme, masseur kinésithérapeute et chirurgien-dentiste est invité à se présenter à son officine de proximité afin de retirer une boîte de 50 masques chirurgicaux du stock État.

Il devra pour cela présenter sa carte professionnelle sur laquelle figure son numéro RPPS

### **Le port d'un masque :**

Il n'est pas utile de porter un masque pour les personnes qui ne sont pas malades.

Par contre, le port du masque chirurgical est recommandé pour les personnes malades qui ont des symptômes, c'est-à-dire quand elles toussent ou éternuent, pour éviter de diffuser la maladie par les postillons (voie aérienne).

Les professionnels de santé en contact étroit avec les malades pour les soins disposent d'équipements de protection spécifiques.

### **Établissements de santé :**

Les centres hospitaliers de Metz et de Reims sont mobilisés en appui des établissements de 1ère ligne de la région Grand Est (Strasbourg et Nancy), afin d'augmenter la capacité d'accueil des cas avérés. Le renforcement du centre 15 de Reims permettant de venir en renfort des centres 15 des Ardennes, de l'Aube et de la Meuse, sera effectif le 9 mars 2020.

### **Établissements médico-sociaux :**

Sauf impératif précis, interdiction des visites par des enfants et des personnes présentant des symptômes infectieux respiratoires, notamment dans les EHPAD.

### **Éducation Nationale :**

1- Tous les voyages et toutes les sorties scolaires à l'étranger et en France sur une zone identifiée comme un cluster sont suspendues.

2- Dans le cadre de mobilité élève à l'étranger (type Erasmus ou Brigitte Sauzay) les mobilités sont reportées.

3- Seuls les élèves ou enseignants ayant été en contact avec des personnes infectées par le virus sont placés en quatorzaine.

4- Les élèves en quatorzaine bénéficient d'une continuité pédagogique assurée par leurs enseignants.

**Rappel des gestes barrières :**

Je vous remercie d'apposer dans vos locaux l'affiche ci-jointe concernant les gestes barrières, si ce n'est déjà fait.

**Un numéro vert national répond à vos questions sur le coronavirus COVID-19  
sept jours sur sept, 24 heures sur 24 : 0 800 130 000**

**Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

**Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>**

**Site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>**

**CONTACT PREFECTURE :**

Préfecture des Ardennes

[pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr)

@ars-grandest